



Aix-en-Provence le 14 septembre 2011

Lettre ouverte à Monsieur le Directeur Général de l'Aviation Civile

Monsieur Le Directeur Général,

Le service national d'ingénierie aéroportuaire a été créé par un arrêté du 27 avril 2007, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2008, modifié par un arrêté du 21 décembre 2010 portant création des pôles.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le SNIA compte 486 agents.

Les organisations syndicales ont participé à la création de ce service et à la défense des missions et des compétences de ces agents.

Vous avez participé, en tant qu'ancien secrétaire général de notre ministère puis en tant que directeur général de l'aviation civile, à l'évolution de nos structures.

Nous sommes en droit d'attendre que parallèlement à l'intégration de nos missions dans votre direction, qu'un véritable dialogue s'instaure sur l'intégration des personnels au sein de vos services.

A plusieurs reprises votre secrétaire général nous a informé de la tenue prochaine d'un groupe de travail sur la gestion des personnels du SNIA sans suite à ce jour.

Le 25 mai 2011 nous avons rencontré, en bilatérale, le sous-directeur de la réglementation et de la gestion des personnels de la DGAC, qui a reconnu qu'aucune réflexion collective n'était engagée sur l'avenir des personnels du SNIA.

Des décisions ont été prises, concernant l'intégration des personnels administratifs, un calendrier a été établi sans un véritable dialogue avec les représentants des personnels.

Certes, le poids des agents du SNIA représente à peine 4% des effectifs de la DGAC, mais est-ce une raison pour ne pas instaurer un dialogue avec leurs représentants ?

Aujourd'hui, le SNIA se satisfait d'avoir obtenu sa certification ISO 9001 qui définit les exigences applicables au management de la qualité pour la réalisation de services en plaçant le client au centre de ses préoccupations. Mais n'oublions pas que sans la connaissance et la compétence de ses agents cette certification n'aurait pas vu le jour.

Le management de la qualité doit aussi passer par le management pertinent des agents et un dialogue social adapté.

Là aussi, nous pouvons constater que depuis le début de l'année 2011, le comité technique paritaire du SNIA ne s'est toujours pas réuni.

Aujourd'hui, Monsieur le Directeur Général de l'Aviation Civile, nous vous demandons, au nom des principes sur le dialogue social, de réunir rapidement une instance nationale de concertation qui sera chargée

Cfdt
Fste
Environnement
Territoires - Mer

Cfdt
des choix, des actes
Aviation Civile

de définir la politique d'intégration des personnels du SNIA afin d'établir un calendrier respectueux des attentes du personnel et des moyens de vos services.

